

# COUR D'APPEL

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
GREFFE DE MONTRÉAL

N° : 500-09-029275-203  
(500-06-000996-195)

---

## PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE

---

DATE : Le 22 mars 2021

FORMATION : LES HONORABLES ROBERT M. MAINVILLE, J.C.A.  
PATRICK HEALY, J.C.A.  
STÉPHANE SANSFAÇON, J.C.A.

PARTIE APPELANTE	AVOCATS
<b>RÉAL CHARBONNEAU</b>	Me JAMES REZA NAZEM (ABSENT) Me MICHAËL BARCET (ABSENT)
PARTIE INTIMÉE	AVOCATS
<b>LOCATION CLAIREVIEW INC.</b>	Me JEAN-MICHEL BOUDREAU (ABSENT) Me SAMUEL LAVOIE (ABSENT) (IMK)

En appel d'un jugement rendu le 25 novembre 2020 par l'honorable Sylvain Lussier de la Cour supérieure, district de Montréal.

DESCRIPTION : **Requête en rejet d'appel**  
(Article 365 C.p.c.)

---

Greffier-audiencier : Robert Osadchuck

Salle : Pierre-Basile-Mignault

---

---

AUDITION

---

Les avocats ont déjà été avisés que la requête serait rejetée sans audience et sans frais.

---

Ils ne sont pas présents ce jour.

---

Arrêt – voir page 3.

---

  
Robert Osadchuck, Greffier-audiencier

---

---

ARRÊT

---

[1] La requête en rejet d'appel est **REJETÉE** sans audience et sans frais, conformément aux articles 366 *C.p.c.* et 32 du *Règlement de procédure civile*.

  
ROBERT M. MAINVILLE, J.C.A.

  
PATRICK HEALY, J.C.A.

  
STÉPHANE SANSFAÇON, J.C.A.